

L'info militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

ENTHOUSIASME *ET* DÉTERMINATION





p. 4 à 7

|||| ACTU (pages 4 à 7)

Notre voix, au seul service de nos revendications

- Assurance chômage et emploi des seniors : les négociations s'engagent.
- Finances publiques : le choix de recettes supplémentaires pour empêcher l'austérité?
- Fonction publique : les attaques pleuvent sur les agents.
- Dans la santé comme à l'éducation : la colère face à la casse des moyens.
- Collectivités territoriales : un régime sévère au risque de lourdes conséquences.

|||| DROIT (page 9)

- Règlement intérieur et action du syndicat.

|||| DOSSIER (pages 11 à 14)

- Meeting FO du 26 octobre : notre indépendance, ce sont nos revendications!

|||| INTERNATIONAL (page 16)

- 100 000 milliards de dette publique : le FMI s'alarme mais ne remet pas en cause l'austérité.
- La pauvreté stagne durablement, alerte la Banque mondiale.

|||| NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Projet de loi de finances : où est la cohérence? Une analyse du secteur confédéral de l'économie et du service public.
- Chez Michelin, FO suspend sa participation à toute réunion avec la direction.
- Chez Valeo, craintes pour l'emploi avant le prochain comité européen.
- Commerce : FO revendique la création d'un comité de filière dédié à la franchise et à la location-gérance.
- FO demande les moyens nécessaires pour le secteur du handicap.
- Nouvelle-Calédonie : l'emploi impacté par un secteur minier en difficulté.
- FO s'inquiète de la cession du Doliprane à un fonds d'investissement américain.

|||| CULTURE (page 22)

- Exposition : l'épopée métallurgique des Wallons suédois.
- Expo : la science contre les idées reçues sur l'immigration.

|||| PORTRAIT (page 23)

- Claude Billerot : « Syndiquée un jour, syndiquée toujours ».



p. 23

L'Info militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyril Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro : F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépot légal octobre 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



FERVEUR ET DÉTERMINATION!

Samedi dernier, dans des délais courts, nous avons réuni près de 2000 militants Force Ouvrière à la Maison de la Mutualité pour le meeting à caractère national, voulu par le CCN de Carcassonne de septembre dernier.

Sous les drapeaux FO, 2000 militants enthousiastes, enflammés, étaient présents. Je veux les remercier toutes et tous pour leur participation et leur engagement!

Sous les drapeaux FO, 2000 militants déterminés à faire aboutir nos revendications pour l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les services publics, la réindustrialisation... 2000 militants déterminés à ne pas tourner la page des retraites, déterminés à obtenir l'abrogation de la réforme injuste et brutale que nous avons tant combattue l'an dernier, dans la rue, lors de quatorze journées de mobilisation. Nous n'avons pas bougé sur nos revendications : pas de recul de l'âge de départ, pas d'allongement de la durée de cotisation. Maintien de tous les régimes existants!

2000 militants déterminés à prolonger ce que nous avons porté, ce que nous avons défendu, ce que nous avons construit! Le gouvernement a fini par reconnaître que cette réforme était loin d'être parfaite et devait être « réaménagée », c'est le terme qui a été utilisé. Certes, aménager ce n'est pas abroger. Mais c'est déjà une victoire, un pied dans la porte... L'opportunité de rouvrir les discussions pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

2000 militants dont l'action au quotidien démontre que le syndicalisme est bien vivant. On le présente souvent comme dépassé, ringard, déclinant et parfois

même mortel. Ce meeting a démontré le contraire. Les différents intervenants, par leur témoignage, ont démontré la vitalité du syndicalisme, de notre syndicalisme. Chacun à leur manière ils ont aussi redit nos priorités, nos urgences : réindustrialisation, transition juste, défense des services publics, sauvegarde des emplois. Nous venons d'adresser un courrier au Premier ministre pour demander la mise en place urgente d'un comité de filière dédié au commerce, alors que le secteur connaît une crise importante et que de nombreux emplois sont menacés.

**Sous les drapeaux FO,
2 000 militants
enthousiastes,
enflammés,
étaient présents**

Enfin, ce meeting était la première étape d'une campagne de mobilisation de nos structures et de nos adhérents. Il doit nous inspirer pour réaffirmer et obtenir satisfaction sur nos revendications!

Obtenir satisfaction sur nos revendications aussi par la négociation collective!

La semaine dernière, nous sommes repartis en négociation sur l'Assurance chômage et l'emploi des seniors. Nous avons à peine un mois pour conclure une nouvelle convention sur l'Assurance chômage. Nous avons tous intérêt à un accord, les employeurs comme les organisations syndicales, pour défendre les droits des demandeurs d'emploi. Nous entrons aussi en négociation sur l'emploi des seniors. Saison 2, plus courte, mieux rythmée, plus efficace. En avril dernier, nous avions échoué à trouver un accord. Cette fois-ci, nous avons des raisons d'être optimistes et obtenir des avancées sur le maintien dans l'emploi, les fins de carrière et la retraite progressive dès 60 ans avec 150 trimestres. Rendez-vous dans quelques semaines...

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Notre voix, au seul service

Alors qu'a débuté à l'Assemblée l'examen des projets de lois de finances, lesquels conçoivent, pour l'instant, des mesures austères en matière de réduction des dépenses publiques, les agents publics s'élèvent avec FO contre une austérité de moyens qui dégraderait encore la capacité à maintenir la qualité de service public due aux usagers, entre autres dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou encore au niveau des services de proximité.

Les militants FO fustigent ainsi les projets de baisse des crédits dédiés aux missions, de recul des effectifs et les attaques contre les droits des personnels. Investie dans la protection et l'amélioration des droits des travailleurs, FO l'est tout autant par sa participation, dans le cadre du dialogue social, aux négociations sur l'emploi des seniors et sur l'Assurance chômage qui viennent de s'ouvrir et s'étireront jusqu'à la mi-novembre. Partout, FO fait entendre sa voix, guidée par la seule défense des intérêts particuliers des salariés.

Assurance chômage et emploi

Depuis le 22 octobre, les organisations syndicales et patronales ont commencé à négocier sur l'Assurance chômage et l'emploi des seniors, à la suite de l'invitation du gouvernement. Elles ont jusqu'au 15 novembre pour se mettre d'accord. Après l'échec des négociations au printemps dernier sur le « pacte de la vie au travail » et le refus du précédent gouvernement d'agréer l'accord sur l'Assurance chômage de novembre 2023, une fenêtre s'ouvre pour relancer le paritarisme sur ces thèmes. À condition que le patronat fasse « preuve de bonne volonté », et il va falloir, pour trouver le bon équilibre entre les deux textes, insiste FO. Sur l'Assurance chômage, les discussions devraient repartir sur la base de l'accord de 2023, signé par trois syndicats dont FO. De quoi avancer assez vite. Reste que Astrid Panosyan-Bouvet, la nouvelle ministre du Travail, attend 400 millions d'euros d'économies supplémentaires par an sur l'Assurance chômage. La ministre suggère de travailler sur l'indemnisation des travailleurs frontaliers, laquelle représentait

800 millions d'euros en 2023 pour le régime. Mais ce n'est qu'une option. Le 29 octobre, les syndicats espéraient commencer à plancher sur un projet d'accord.

L'enjeu de la retraite progressive pour les seniors

Côté emploi des seniors, l'ouverture des négociations « a été constructive, ce qui n'était pas le cas l'an passé », indique Patricia Drevon, secrétaire confédérale FO chargée du dossier. Pour tenter de trouver un accord en quatre semaines, syndicats et patronat ont simplifié l'ordre du jour. Le projet d'accord « en faveur de l'emploi des salariés expérimentés », étudié le 29 octobre, prévoit des avancées, comme une négociation de branche obligatoire sur l'emploi et le travail des seniors (tous les quatre ans) et dans les entreprises de plus de 300 salariés (tous les trois ans). Le dossier de l'emploi des seniors charrie des crispations. Le patronat brandit à nouveau un CDI

Finances publiques : le choix pour empêcher l'austérité?

« Les plus riches doivent contribuer le plus et le mieux possible. » Cette déclaration n'est pas syndicale mais émane du banquier et homme d'affaires Matthieu Pigasse, estimant ces dernières semaines dans différents médias que le gouvernement ne taxe pas suffisamment les plus riches. Alors que l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) – projet rejeté en commission des affaires sociales le 25 octobre – a débuté le 28 octobre et que celui de la partie recettes du PLF a été interrompu le 26 octobre et devrait reprendre le 5 novembre, les discussions à propos d'un apport supplémentaire de recettes, fiscales et sociales, occupent les débats parlementaires. Et ces derniers se

tiennent dans un contexte où le projet gouvernemental vise à freiner au plus vite un déficit public parti au galop et menaçant d'atteindre 6,1% ou 6,2% à la fin de l'année, contre les 4,4% prévus par la loi de finances pour 2024.

Quel avenir pour la mesure relative aux exonérations patronales?

Outre de questionner la notion de sincérité des comptes publics affichés depuis quelques mois, relèvent certains observateurs, ce « dérapage » des comptes, ainsi que le qualifiait en septembre l'ex-ministre de l'Économie, doit être examiné prochainement par une

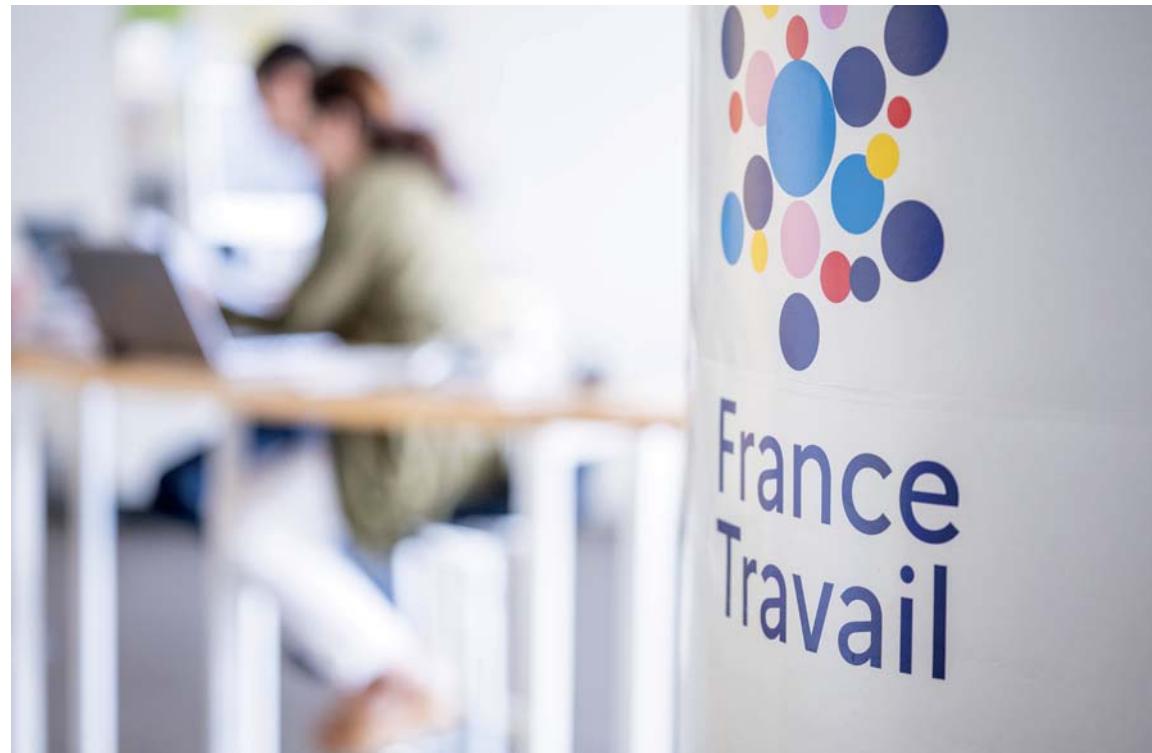
ce de nos revendications

soi des seniors : les négociations s'engagent

(baptisé « Contrat de valorisation de l'expérience ») pour les plus de 60 ans, avec exonération « progressive » des cotisations chômage.

La retraite progressive, point d'achoppement l'an dernier, promet d'être l'autre point dur de la négociation. FO a proposé d'en faire un droit opposable à partir de 60 ans, pour les salariés ayant acquis 150 trimestres. Avec maintien des cotisations retraite à 100%. Mais le patronat refuse ce principe d'un droit opposable. Et le maintien intégral des cotisations retraite serait « sous réserve » de l'accord de l'employeur.

Ariane Dupré



©CCASBANCAREA

x de recettes supplémentaires

commission d'enquête parlementaire (travail qui serait assuré par la commission des finances de l'Assemblée).

Le plan du gouvernement pour un « effort » de redressement des comptes publics de plus de 60 milliards d'euros en 2025 entend, lui, ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025. Et ce plan entend user d'une méthode déjà connue : la réduction des dépenses publiques. Elle occupe les deux tiers de ce plan. Un tiers seulement du plan repose sur des recettes nouvelles, et limitées. Le PLF est ainsi sous le feu des critiques, celles de FO notamment. « Les choix [sur le volet des recettes, NDLR] demeurent bien dérisoires eu égard aux 76 milliards d'euros de baisses d'impôts

actées depuis 2017 et ayant conduit à cette dérive budgétaire ! », analyse ainsi la confédération. On peut citer la suppression de l'impôt sur la fortune, l'abaissement continu du taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés... « Pourtant, FO n'a cessé de rappeler que les politiques de soutien aux entreprises sans conditionnalité et les allégements fiscaux vers les ménages les plus aisés, menés depuis sept ans, n'ont permis ni de redresser les finances publiques, ni de relancer la croissance économique ou l'investissement. » Le 28 octobre, dès l'ouverture des débats sur le PLFSS, portant notamment des mesures visant à restreindre quelque peu les allégements de cotisations patronales sur les bas salaires, le gouvernement se

disait ouvert à des « évolutions » de son plan. Le 24 octobre, sept organisations syndicales dont FO faisaient part, dans un communiqué commun, de « leur grande inquiétude concernant le PLFSS 2025 », à commencer par « une insuffisance des recettes », qui « se traduit par un sous-financement de la Sécurité sociale ». Dans ce projet « les recettes sont fortement attaquées par les entreprises accrochées à leur dépendance aux exonérations de cotisations sociales », déplorent les organisations, craignant qu'au fil de l'examen du PLFSS, et face au mécontentement patronal, ne soit « détricotée » la mesure proposée par le gouvernement sur les exonérations.

Valérie Forgeront

Notre voix, au seul service

Dans la santé comme à l'éducation : la colère face à la casse des moyens



L'austérité qui s'annonce pour 2025 sur les dépenses publiques place notamment aux premières loges le secteur de l'enseignement et celui de la santé, en particulier les hôpitaux. Sans surprise, la perspective de restrictions intenables crée un tollé syndical. Le 29 octobre, hôpitaux et établissements médico-sociaux publics organisaient ainsi une grève nationale, à l'appel d'une intersyndicale dont fait partie FO. À Paris, un rassemblement s'est tenu devant l'Assemblée pour interpeller les députés, qui ont débuté l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Les quatre syndicats dénoncent un Objectif de dépenses de l'Assurance maladie familiale, fixé à +2,8% pour 2025 (avec une inflation estimée à 1,8%). « C'est tout simplement un plan de récession pour l'hôpital. Cela signifie que les hôpitaux, qui manquent déjà de personnel, devront entre autres couper dans les frais de remplacement pour les vacataires. C'est insupportable ! », tonne Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS. L'intersyndicale, qui demande à être reçue par les groupes parlementaires, revendique

un Ondam « *a minima de 6% à 10%* » pour 2025.

Menace de grève à l'Éducation nationale

À l'Éducation nationale, la suppression de 4000 postes, principalement dans les écoles maternelles et primaires, prévue dans le Projet de loi de finances 2025, fait encore monter d'un cran la colère des personnels. « Alors que les collègues font face à une rentrée chaotique par manque d'enseignants, supprimer des postes est une véritable provocation », fustige Clément Poulet, secrétaire général de la FNEC FP-FO. Le 14 octobre, l'intersyndicale a déposé une « alerte sociale », « préalable au dépôt d'un préavis de grève nationale », du 4 novembre au 31 mars. Alors que les sept syndicats, dont FO, demandent le rétablissement des 4000 postes, le ministère joue pour l'instant la surdité. La FNEC FP-FO appelle déjà ses syndicats à se mobiliser, à partir du 4 novembre.

Ariane Dupré

Fonction publique

Les salaires sont toujours à la peine dans la fonction publique. Rien d'étonnant en l'absence, pour l'instant, d'une mesure générale d'augmentation, sur 2024, et pour 2025. Et s'ajoute un nouvel affront. Alors qu'est revalorisé le Smic – de 2% au 1^{er} novembre –, le gouvernement a choisi d'utiliser « *l'indemnité différentielle pour simplement compenser l'écart entre le minimum de traitement des fonctionnaires et le Smic, à savoir 0,06 centimes* », fulmine FO-Fonction publique. Cet affront n'est pas le seul.

Agenda surprise...

Tandis que le pouvoir d'achat de la valeur du point a reculé de 28% en vingt ans, les agents sont menacés de la suppression de la « garantie individuelle du pouvoir d'achat », la Gipa, créée en 2008. Les syndicats ont découvert ce projet dans l'agenda social, proposant dix points de discussion, qui leur a été envoyé mi-octobre. Entre autres points, celui de « *l'attractivité* » des carrières fait bondir

Collectivités territoriales : de lourdes contraintes

Rude. Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit que les collectivités territoriales participent pour 12,5% (5 milliards d'euros) à l'effort global de réduction des dépenses publiques. Est ainsi attendue pour l'État une économie de 1,2 milliard d'euros par le gel de la part de TVA qui leur est reversée, part censée compenser la suppression de la taxe d'habitation (qui générait une recette annuelle autour de 20 milliards d'euros avant 2018). Est prévu aussi un recul de 800 millions d'euros du fonds de compensation pour la TVA (7,1 milliards d'euros en 2024) et d'en sortir les dépenses locales (entretien des bâtiments

ce de nos revendications

ique : les attaques pleuvent sur les agents

l'union interfédérale, alors même que tous les syndicats demandent depuis des mois l'ouverture de négociations salariales.

L'agenda social (sur lequel le ministère attend un accord de méthode) acte aussi la résurgence du projet de loi/réforme « pour l'efficacité de la fonction publique ». Un projet initié par l'ex-ministre Guerini et dont FO demande toujours l'abandon. L'administration (DGAFFP) a toutefois déjà décidé d'une première réunion avec les syndicats le 12 novembre, tandis que le projet de loi de finances (PLF) porte de son côté son lot d'attaques contre les agents. Et le gouvernement compte en ajouter via le dépôt d'amendements. Ainsi, les crédits ministériels seraient plus drastiquement diminués que prévu, un millier de suppressions d'emplois pourraient s'ajouter au 2201 (nettes) déjà annoncées par le PLF. Le 27 octobre, le gouvernement annonçait aussi – pour une économie attendue de 1,2 milliard d'euros – l'augmentation – de un à trois – du nombre de jours de carence en cas d'arrêts maladie et une moindre indemnisation de ces arrêts.

Décidé en intersyndicale le 23 octobre, un courrier, rédigé par les huit organisations du public, a été adressé le 29 octobre au ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation publique, Guillaume Kasbarian. Depuis septembre, il n'a pas rencontré les syndicats,

pointe Christian Grolier, le secrétaire général de FO-Fonction publique, qui le 28 octobre, sur France Info, soulignait la détermination des agents à se faire entendre. « Nous sommes prêts à aller à la mobilisation, et par la grève, y compris. »

Valérie Forgeront



© F. BLANC

territoriales : un régime sévère au risque conséquences

publics, voirie...). L'État ne rembourserait donc plus la TVA aux collectivités.

Faire autant avec toujours moins de moyens, moins de personnels?

Le gouvernement – qui par ailleurs compte abaisser la dotation du Fonds vert de 60% – veut aussi la création d'un « fonds de précaution », de 3 milliards d'euros, pour les collectivités. Il serait alimenté par un prélèvement sur les recettes de fonctionnement des quatre cent cinquante grandes entités locales. C'est un « fonds de spoliation », fulmine André

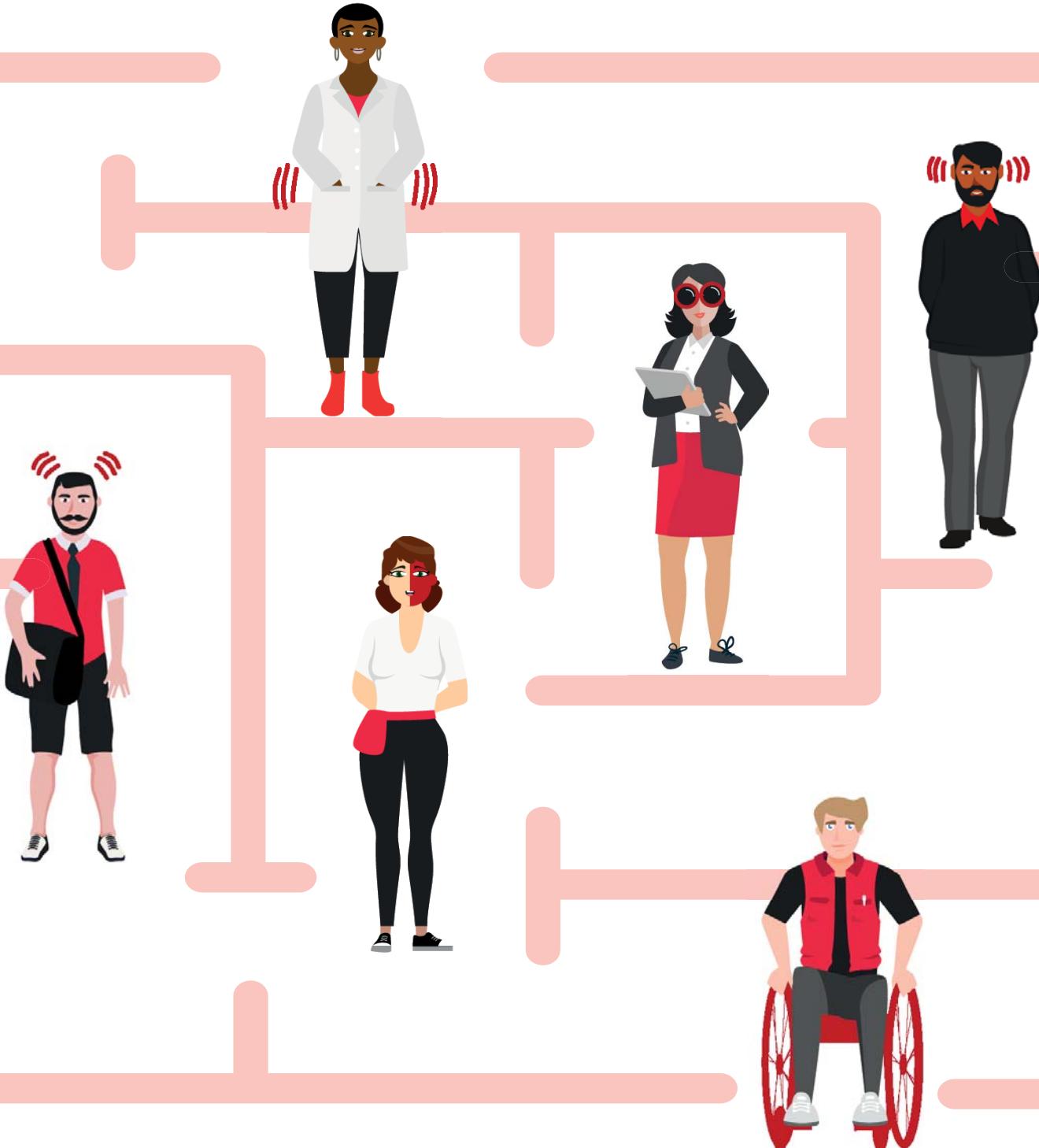
Laignel, président du comité des finances locales, redoutant un impact sur les investissements. Les collectivités sont le premier investisseur public. Elles ont aligné au total 80 milliards d'euros en 2024. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit, lui, des augmentations (sur trois ans) de la cotisation des employeurs (collectivités et hôpitaux) à la caisse de retraite, la CNRACL. Concrètement, pour les entités locales, cela induirait au final une dépense annuelle supplémentaire de 4,5 milliards d'euros. Or, la caisse, actuellement en déficit, a vu ses recettes « amputées » de 100 milliards d'euros en cinquante ans, rappellent rageusement les élus. Au-delà

de sa participation à la solidarité inter-régimes, système initié en 1974, la CNRACL a assumé un prélèvement supplémentaire dit de surcompensation entre 1986 et 2012, ce qu'a souvent dénoncé FO. Préconisant elle aussi une réduction des moyens des collectivités, la Cour des comptes prône quant à elle la suppression de 100 000 emplois d'ici 2030 dans la territoriale. Pour la fédération SPS-FO, « cette réflexion purement comptable est inacceptable ». Réduire les services publics de proximité « reviendrait à diminuer le service rendu à la population et fragiliser encore plus la cohésion républicaine ».

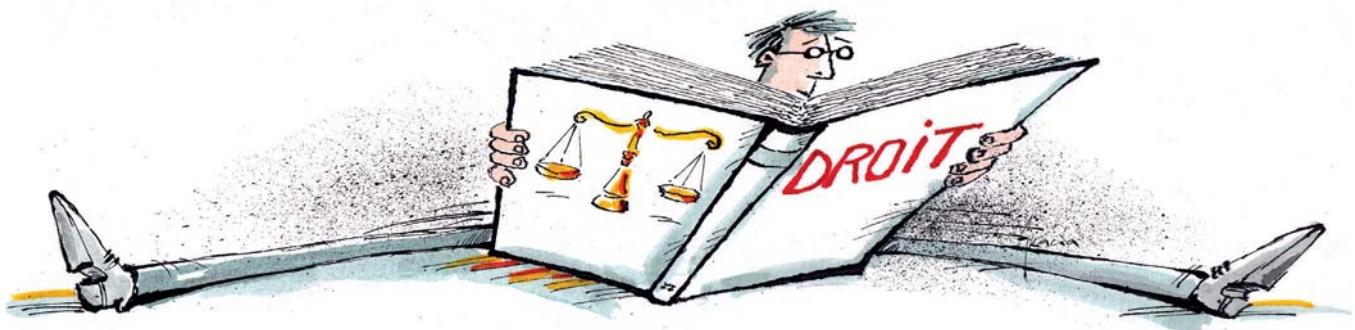
Valérie Forgeront

FO

JOURNÉE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP 28 NOVEMBRE 2024 – PARIS



Travailler à l'égalité
POUR CEUX QUI VIVENT
avec une différence



Règlement intérieur et action du syndicat

L'action d'un syndicat est limitée à la suspension de l'application d'un règlement intérieur, il ne peut en demander la nullité ou son inopposabilité.

Un salarié ayant une ancienneté de plus de dix ans se voit notifier une mise à pied disciplinaire de deux jours. Il décide de la contester devant le conseil de prud'hommes.

Un syndicat décide d'intervenir à l'instance et demande la nullité du règlement intérieur, qui détermine l'échelle des sanctions, et son inopposabilité aux salariés.

En effet, le règlement intérieur élaboré en 1983 avait fait l'objet d'une consultation du comité d'entreprise avant d'être transmis à l'inspection du travail. Cette dernière avait fait modifier certaines clauses et l'employeur avait appliqué ce nouveau règlement intérieur modifié sans nouvelle consultation du comité d'entreprise, ni de l'inspection du travail.

La mise à pied disciplinaire était issue de ce règlement intérieur et le syndicat considérait qu'il devait être annulé car il n'avait pas fait l'objet de la consultation du comité d'entreprise.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 23 octobre 2024 (n°22-19726), débute le syndicat de sa demande :

« Il s'ensuit qu'un syndicat est recevable à demander en référé que soit suspendu le règlement intérieur d'une entreprise en raison du défaut d'accomplissement par l'employeur

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2132-3 du Code du travail dispose :

« Les syndicats professionnels ont le droit d'agir en justice.

Il peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession qu'ils représentent. »

L'article L 1321-4 du Code du travail dispose :

« Le règlement intérieur ne peut être introduit qu'après avoir été soumis à l'avis du comité social et économique.

Le règlement intérieur indique la date de son entrée en vigueur. Cette date doit être postérieure d'un mois à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

En même temps qu'il fait l'objet des mesures de publicité, le règlement intérieur, accompagné de l'avis du comité social et économique, est communiqué à l'inspecteur du travail.

Ces dispositions s'appliquent également en cas de modification ou de retrait des clauses du règlement intérieur. »

des formalités substantielles prévues par l'article L 1321-4 du Code du travail, en l'absence desquelles le règlement intérieur ne peut être introduit, dès lors que le non-respect de ces formalités porte un préjudice à l'intérêt collectif de la profession qu'il représente. En revanche, un syndicat n'est pas recevable à demander au juge statuant au fond la nullité de l'ensemble du règlement intérieur ou son inopposabilité à tous les salariés de l'entreprise, en raison du défaut d'accomplissement par l'employeur des formalités

substantielles prévues par le texte précité. »

Cet arrêt est conforme à la jurisprudence traditionnelle de la Cour de cassation, qui laisse aux juridictions administratives le soin d'annuler ou de juger inopposable un règlement intérieur n'ayant pas fait l'objet de l'accomplissement des formalités substantielles de l'article L 1321-4 du Code du travail.

Les juridictions judiciaires n'ont que le pouvoir de suspendre son application...

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



Élections délégués 2024

“Votez pour un modèle mutualiste.”

Nous sommes plus de 5,8 millions de sociétaires, adhérents et clients à pouvoir défendre un modèle qui nous protège.

Parce que chaque voix compte,
du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024,
votez pour les délégués Macif et Apivia Macif Mutuelle
sur jevote.macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Flashez ce code
pour retrouver toutes
les informations
sur les élections



APIVIA MACIF MUTUELLE Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS cedex 15.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Meeting FO du 26 octobre : NOTRE INDÉPENDANCE, CE SONT NOS REVENDICATIONS!



Meeting FO du 26 octobre : notre indépendance



« C'est un meeting de la classe ouvrière, un meeting de militants », lance à la tribune Frédéric Souillot, accueillant ce 26 octobre, à la Maison de la Mutualité à Paris, près de 2000 militants FO venus de la région parisienne et de province (en bus, train ou voiture). « C'est un premier meeting de préparation à la mobilisation », et une volonté de « rappeler l'indépendance de FO », avait-il déclaré quelques minutes plus tôt lors d'une conférence de presse.

Aux places d'orchestre ou à celles du balcon, l'installation dans le théâtre se fera en chansons et avec des slogans bien connus, particulièrement depuis les quatorze journées de manifestations qui, en 2023 et pendant quatre mois, ont ponctué le combat syndical contre la réforme des retraites. Le secrétaire général de la confédération le rappellera, comme il l'a fait depuis l'adoption – par un 49.3 – de cette réforme il y a plus d'un an, « FO ne tourne pas la page des retraites ». Et pour cause : le recul de l'âge de départ, de 62 à 64 ans, et l'accélération du calendrier d'allongement de la durée de cotisation ne passent pas chez les travailleurs. FO garde toujours en haut de la liste de ses revendications l'abrogation de la réforme. Relayant les slogans scandés dans la salle, Frédéric Souillot lancera

lui-même « la retraite, elle est à nous », cela en ajoutant « l'abrogation, elle est à portée de main », référence au retour sur la scène parlementaire de la réforme à travers la demande de son abrogation par des groupes politiques. La demande a connu un premier pas – symbolique – lors d'un vote en commission des affaires sociales le 24 octobre. Par ailleurs, le 31 octobre et *a priori* le 28 novembre, cette demande sera encore d'actualité lors des journées respectives, dites niches parlementaires, de deux groupes qui présenteront chacun leur proposition de loi.

« Toute mobilisation doit se préparer »

Ce 26 octobre, via des interventions de militants de sept entreprises, dont l'une,



pendance, ce sont nos revendications!

La Poste, qui assure une mission publique postale, et Air France où l'État est également actionnaire, le meeting FO a choisi de braquer aussi les projecteurs sur l'action syndicale de terrain. Ce qui comprend les batailles pour les hausses de salaires, les combats contre les suppressions d'emplois, les luttes pour le maintien des sites sur le territoire... Le travail militant va de pair aussi avec le développement syndical, en vue de peser toujours plus, notamment dans les négociations, mais aussi plus largement pour étendre l'audience nationale de FO. Frédéric Souillot rappelait ainsi l'importance d'élections à venir (TPE et Chambres d'agriculture) dans le décompte général de représentativité, qui tient compte aussi bien sûr de l'audience de FO dans la fonction publique (FO est la deuxième organisation sur les trois versants) et de celle obtenue dans le privé, via les élections aux CSE. L'audience de FO est primordiale pour peser, et ce, entre autres dans le cadre de la demande d'abrogation de la réforme des retraites. Et sur ce dossier, indiquait le secrétaire général, « *on va continuer, on va faire des AG, préparer les équipes, les forces. Toute mobilisation doit se préparer, comme FO l'avait fait en 2019, car le bouton de la grève générale n'existe pas !* », martelait-il.

« Présenter la facture du “quoi qu'il en coûte” aux travailleurs, on n'acceptera pas ! »

Ce 26 octobre, le meeting FO se tenait donc dans un contexte singulier et chargé.



En effet, l'activité parlementaire bat son plein, l'examen des projets de lois de finances pour 2025 a débuté et se profile une austérité renforcée sur les dépenses publiques. Or, si la crise du Covid, en particulier, a souligné l'importance entre autres de la protection sociale et des services publics, « *dès la crise passée, l'exécutif estime que tout cela est un coût et on nous présente des budgets d'austérité !* ». Or « *présenter la facture du “quoi qu'il en coûte” aux travailleurs, on n'acceptera pas !* », appuyait le secrétaire général.

Négocier, c'est « l'ADN de FO »

En parallèle, la période est toutefois aussi à un retour du dialogue social, de la négociation collective, laquelle est « *l'ADN de FO* », soulignait Frédéric Souillot. Viennent ainsi de se rouvrir la négociation sur l'Assurance chômage (le précédent gouvernement avait refusé en novembre 2023 d'agrémenter l'accord trouvé entre les interlocuteurs sociaux) et celle sur l'emploi des seniors (négociation qui n'avait pas pu aboutir à un accord l'an dernier). FO vise par ailleurs l'obtention d'une retraite progressive dès 60 ans, avec 150 trimestres de cotisation, soit 37,5 années. Ces modalités sont celles qui déterminaient l'âge légal de départ avant la réforme Balladur de 1993, décidée en plein été.

Tous ces dossiers sont en lien direct avec celui des retraites, et plus largement renvoient au financement de la protection sociale, ainsi que n'a cessé de le répéter FO depuis 2022 alors que l'exécutif, au nom de

la réduction des dépenses, s'entêtait à imposer sa réforme. Or, davantage de seniors (55-64 ans) en emploi (dix points de plus) se traduirait par 20 milliards d'euros de recettes supplémentaires dans les comptes publics (en 2030), a rappelé Frédéric Souillot, évoquant le rapport de l'économiste Jean-Hervé Lorenzi.

Et à cela il faut encore ajouter la nécessité de développer l'emploi, pérenne et de qualité. La nécessité aussi de mettre en œuvre une conditionnalité des aides publiques aux entreprises (elles représentent actuellement 160 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les comptes publics). Le cas de Sanofi illustre cette nécessité, relevait le secrétaire général de FO. Toutefois, les choses avancent sur le dossier des aides, notait-il avec satisfaction, « *il y a une petite modification du raisonnement* » puisque désormais « *on parle de recettes et on évoque le déficit public en termes d'un manque de recettes* », fiscales et sociales.

Valérie Forgeront



L'abrogation de la réforme des retraites au cœur du meeting

Agrand renfort de slogans et d'affiches, l'abrogation de la réforme des retraites de 2023 était au cœur du meeting FO du 26 octobre, à la Maison de la Mutualité à Paris. Après une mobilisation historique l'an passé, FO n'a jamais tourné la page. « Ce meeting est une première étape de mobilisation pour obtenir le retrait [l'abrogation, NDLR] de cette réforme », a ainsi souligné le secrétaire général de la confédération devant une salle comble. Cette réforme, rappelait Frédéric Souillot, « les travailleurs n'en veulent toujours pas ». Rien d'étonnant indiquait-il en revenant sur le caractère violent et injuste de celle-ci, qui plus est mise en application alors que la moitié de ceux qui liquident

leur retraite (170 000 personnes par an) sont au chômage, en maladie professionnelle, et 6% au RSA. Alors, pour gagner la bataille contre cette réforme qui crée de la précarité, « il faut réfléchir à la façon de se mobiliser le plus largement possible. Au travers de l'organisation de comités départementaux et d'assemblées générales, préparons-nous pour la mobilisation ! », a-t-il lancé aux militants.

La retraite progressive à 60 ans « sur la table »

La confédération remonte régulièrement au front contre cette réforme injustifiée. Lors d'un colloque sur le financement des

retraites à l'Assemblée le 21 octobre, FO a pointé un faux problème : « Il n'y avait pas besoin d'un colloque à ce sujet. Nous l'avons dit au patronat. Si les gens entre 55 et 62 ans étaient en emploi, en retraite progressive ou en préretraite, cela ferait rentrer 20 milliards d'euros dans les caisses en 2030. En réalité, il n'y pas de problème de financement des retraites ! », a asséné Frédéric Souillot à la tribune. C'est une des raisons pour lesquelles FO s'est engagée dans les négociations sur l'emploi des seniors, a-t-il expliqué, précisant que FO veut aussi « la retraite progressive à partir de 60 ans, avec 150 trimestres. Et ça, c'est bien sur la table, même si évidemment ça va être de la négociation ! ». **Ariane Dupré**

Dans les entreprises aussi, « quelle que soit la situation, à FO, on ne baisse pas la tête »

Si l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la protection sociale collective et des services publics, le refus de l'austérité budgétaire ont été au cœur du meeting du 26 octobre, la combativité de FO à défendre l'emploi et les intérêts des travailleurs en entreprise l'a été aussi. Sur la scène de la Maison de la Mutualité, les délégués syndicaux FO d'Eurotunnel, Casino, Duralex, Air France, Sanofi, Tefal et de La Poste ont témoigné des actions pour construire le rapport de force. « Quelle que soit la situation, à FO, on ne baisse pas la tête », a appuyé le secrétaire général Frédéric Souillot.

« Un message d'espoir et de combat »

Comme chez Eurotunnel. Stéphane Sauvage et Franck Herent, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint du syndicat, ont détaillé comment celui-ci est « passé de la pratique contractuelle à la grève surprise », pour faire valoir la revendication salariée d'un « juste partage des richesses ». Suivie par 87% des 1700 salariés, la grève du 21 décembre 2023 n'a duré que « 6 heures 45 », et a été levée sitôt les revendications entendues. « On veut passer un message d'espoir et de combat », ont-ils souligné.

Secrétaire FO du comité social et économique (CSE) de Duralex, Gualter Teixeira n'a pas dit autre chose. Intervenu en vidéo, le militant a expliqué comment FO, représentative à 34%, a porté « au ministère [de l'Économie, NDLR] et au tribunal » le projet des salariés d'une reprise en Société coopérative de production (Scop), après que le fonds d'investissement détenant la PME a conduit celle-ci au redressement judiciaire « en ponctionnant tous les bénéfices ». Effectif depuis le 1^{er} août, le passage en Scop préserve les 228 emplois.

Le combat de FO pour une transition écologique sans casse sociale a aussi été mis en lumière. Délégué syndical central FO de Tefal,

Riad Boulassel est revenu sur la mobilisation victorieuse du 3 avril à Paris, qui a permis d'exclure les ustensiles de cuisine du périmètre d'une proposition de loi visant à restreindre la fabrication et la vente de produits pourvus de « polluants éternels ». Celle-ci menaçait les milliers d'emplois des usines françaises. D'autres batailles se livrent dans le cadre du projet de loi des finances 2025 et de son verdissement. Administrateur salarié FO du groupe Air France-KLM, Didier Dague a pointé les conséquences pour l'emploi d'une éventuelle hausse de la fiscalité sur le transport aérien.

Conditionner les aides publiques aux entreprises

Également dans l'actualité, les actions pour la souveraineté sanitaire. Coordinateur FO chez Sanofi, Adel Qalai a rappelé les actions contre la cession, à un fonds d'investissement américain, de la filiale de santé grand public (1800 salariés en France) qui est spécialisée dans les médicaments sans ordonnance, dont le Doliprane. Il a dénoncé « le démantèlement du groupe, devenu un fleuron grâce à l'argent public ». Plus de 1,5 milliard d'euros ont été reçus en dix ans.

D'aides publiques, il en a encore été question dans le dossier Casino. Secrétaire générale du SNTA-FO, première organisation, Nathalie Devienne a rappelé « la vague spéculative » qui s'est emparée de la direction et qui a conduit au démantèlement du groupe, au « transfert de 18 000 salariés à la concurrence », et à 3079 licenciements. Chaque intervention a été l'occasion de rappeler la revendication FO d'une conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Et la nécessité du développement syndical. À ce titre, le succès FO aux premières élections CSE de La Poste (21,71% de représentativité, soit +3,23 points), détaillé par la secrétaire fédérale Christine Simon, a été un autre « message d'espoir et de combat ». **Elie Hiesse**



“La protection globale de mes salariés, un avantage qui fait la différence !”

Pour renforcer la protection de vos salariés et motiver vos équipes, nous proposons des solutions complètes en **santé, prévoyance et épargne-retraite**.

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

aesio.fr/entreprise



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Document non contractuel à caractère publicitaire - ©AdobeStock. 23-205-014-1-V2



100 000 milliards de dette publique : le FMI s'alarme mais ne remet pas en cause l'austérité

Le Fonds monétaire international continue de prôner la baisse des dépenses publiques, tout en reconnaissant paradoxalement la nécessité d'investir dans l'innovation et la transition écologique.

Les États sont de plus en plus endettés, et cette tendance va très probablement s'accentuer dans les prochaines années : voilà le constat dressé par le Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport de suivi des finances publiques. D'ici la fin de l'année 2024, la dette publique mondiale devrait atteindre le seuil symbolique de 100 000 milliards de dollars, ce qui représente 93% du PIB mondial. Et cette hausse préoccupante n'est pas près de s'inverser. À la fin de la décennie, selon les projections du FMI, les États pourraient être endettés à hauteur de 100% du PIB mondial. Plus d'un tiers de cette somme concerne la dette publique des États-Unis.

Face à cette situation, l'institution appelle les États à reconstituer leurs marges financières – comprendre, à faire toujours plus d'économies. « Des ajustements budgétaires beaucoup plus importants que ceux actuellement prévus sont nécessaires », estime le rapport, alors que le financement des services publics et des droits sociaux est de plus en plus à la peine dans de nombreux pays. Bien qu'il reconnaisse paradoxalement la nécessité pour les États de financer notamment leur transition écologique, le FMI ne cache pas sa préconisation principale : une baisse importante des dépenses publiques dans le cadre d'une politique austéritaire.

Vers une plus forte taxation des super-riches?

Une stratégie radicalement opposée à celle que prône FO : « Si on augmente



© TING SHENXIN/HUARUA

les salaires, tout le système se remet en marche de lui-même, affirme Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international de Force Ouvrière. La consommation repart, donc l'économie repart. Mais une consommation juste, où les gens peuvent acheter des produits plus vertueux, plus neutres en carbone. » Un autre paradoxe présent dans le discours du FMI, qui reconnaît la nécessité d'investir massivement de l'argent public

dans la lutte contre le réchauffement climatique. À l'approche du sommet du G20 en novembre, tous les yeux seront tournés vers cette réunion des grandes économies mondiales, actuellement présidée par le Brésil. Le groupe a réaffirmé sa volonté, non pas d'un impôt minimum mondial appliqué aux super-riches, mais d'une plus forte taxation de ces derniers, et de manière effective.

Fanny Darcillon

La pauvreté stagne durablement, alerte la Banque mondiale

La lutte contre la pauvreté dans le monde stagne de façon préoccupante. Dans son rapport annuel sur la pauvreté et la prospérité, la Banque mondiale s'alarme de voir stagner depuis plusieurs années la proportion de personnes sous le seuil de pauvreté, aujourd'hui équivalente à ce qu'elle était en 1990. Alors que la communauté internationale s'était fixé comme but de faire reculer l'extrême pauvreté à 3% de la population mondiale d'ici 2030, cet objectif serait retardé d'au moins trente ans selon les prévisions de la Banque mondiale. L'institution a parallèlement annoncé sa décision de réduire les frais liés aux prêts qu'elle accorde aux États, afin de les rendre « plus simples et moins chers à rembourser ». Branislav Rugani rappelle l'engagement de FO contre la pauvreté dans le monde, dans le cadre de la Coalition mondiale pour la justice sociale : « L'argent doit servir à nouveau à ce que le social prime. »

F.D.

Projet de loi de finances : où est la cohérence ?



© F. BLANC

*Hélène Fauvel,
secrétaire
confédérale
chargée du
secteur de
l'économie et du
service public.*

En préambule au débat parlementaire relatif au PLF, les nombreuses déclarations anxiogènes sur le déficit et l'endettement publics en ont soigneusement occulté les causes réelles : depuis 2017, les baisses d'impôts s'élèvent à 76 milliards d'euros et les exonérations de cotisations sociales à plus de 75 milliards d'euros pendant que la dépense publique demeure stable. Il s'agissait en effet de justifier le PLF dit « *de combat* » porté par le gouvernement.

Quarante milliards d'euros de réduction de la dépense publique pour 20 milliards d'euros de recettes fiscales supplémentaires, c'est en effet difficile à défendre quand le sujet n'est pas l'augmentation de la dépense publique mais bien celui de la baisse des recettes. Sur le volet dépenses, les incohérences au regard des ambitions affichées ne manquent pas. Ainsi, le gouvernement a le plus grand souci de l'éducation mais ampute l'école primaire de 4000 postes d'enseignants au motif de la baisse du nombre d'enfants, alors qu'il aurait pu saisir l'opportunité de baisser les effectifs des classes pour faciliter l'accès au savoir. Il affiche comme priorité l'aide au retour à l'emploi mais supprime 973 postes au ministère du Travail, notamment à France Travail. Il déclare vouloir renforcer la lutte contre la fraude fiscale mais prive la DGFiP de 505 emplois. Il fait

de l'accès au soin l'un de ses combats, mais le contenu du PLFSS affiche au contraire un combat perdu d'avance. Il veut lutter contre les incendies de forêt mais prévoit la suppression de 95 emplois à l'ONF, qui a déjà perdu un tiers de son personnel en vingt ans. Enfin, la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique prévoit une augmentation de 110 milliards d'euros d'investissements bas carbone en 2030 par rapport à 2021, mais le PLF 2025 prévoit la suppression de près de 2 milliards d'aides en lien avec l'énergie (moins 470 millions au budget d'intervention de l'ADEME, le dispositif MaPrimeRénov se retrouve amputé de 1 milliard d'euros).

Sur le volet recettes, l'effort ponctuel demandé aux particuliers les plus aisés et aux entreprises les plus prospères, quoi qu'en disent certains des contribuables concernés dont les réactions sont positivement indécentes, sera bien

insuffisant. Il le sera d'autant plus que par le biais de l'optimisation fiscale, le rendement de cette contribution exceptionnelle ne parviendra probablement pas au résultat escompté. De plus, la baisse de la dépense publique influera sur la croissance et donc sur les rentrées fiscales prévisionnelles, comme cela a déjà été le cas en 2024. Moins de salaires c'est moins de demande intérieure et donc moins de TVA ! Ce projet de loi de finances, en brisant le tabou de l'impôt, constitue pourtant l'aveu implicite de l'échec de la politique de l'offre. Ce n'est pas d'un budget « *de combat* » contre la dépense publique, assorti du seul véritable projet politique de réduction des déficits pour satisfaire les critères budgétaires, dont nous avons besoin, mais d'un budget de rupture avec cette politique qui a creusé les déficits sans pour autant renouer avec la croissance ni créer des emplois pérennes et de qualité.



© ERIC TSCHAENREICH

Secteur de l'économie et du service public

Chez Michelin, FO suspend sa participation à toute réunion avec la direction

Faute de réponse sur l'avenir des usines de Cholet (Maine-et-Loire), Vannes (Morbihan) et Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire), qui tournent à 50% de leurs capacités, FO a suspendu sa participation à toute réunion avec la direction.

« *Un simulacre de dialogue social!* » Coordinateur FO chez l'équipementier Michelin (17 000 salariés en France), Gérald Giraud n'a pas d'autres mots pour qualifier l'attitude

de la direction envers les organisations représentant les salariés. Le 15 octobre, la colère des syndicats est montée d'un cran à l'occasion d'un CSE-C (comité social et économique central), quand la direction a refusé de s'exprimer sur le rapport d'expertise commandité par les représentants du personnel dans le cadre du droit d'alerte déclenché, en juin, sur la situation des trois usines en sous-activité. Celles de Cholet (Maine-et-Loire, 960 salariés), Vannes (Morbihan, 299 salariés) et Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire, 155 salariés), qui fabriquent des produits semi-finis et des pneus.

« La direction doit être transparente sur ses intentions »

La riposte syndicale a été immédiate : toutes les organisations participant à l'intersyndicale, dont FO, ont aussitôt suspendu « toute participation à des réunions officielles et non officielles ».

Les négociations programmées (sur le télétravail, la mutuelle d'entreprise) ont été ajournées. Pour obtenir des réponses, l'intersyndicale a saisi directement la présidence du groupe.

C'est un euphémisme de dire qu'il y a urgence : l'usine de Vannes a perdu 40% de sa production depuis 2021; celle de Cholet affiche le même recul depuis 2019 et celle de Joué-lès-Tours a vu fondre sa production de plus de 50% depuis 2017. « Ces sites tournent à 50% de leurs capacités. C'est du jamais vu. Tout le monde a conscience que la situation ne peut durer. La direction doit être transparente sur ses intentions et apporter des réponses motivées », souligne le militant FO. Il dénonce un double discours : « À l'extérieur, Michelin se présente comme une entreprise soucieuse d'un dialogue social de qualité. En interne, on en est loin. » Le syndicat FO craint une possible annonce de restructuration d'ici mi-novembre. Michelin a déjà annoncé que certaines de ses usines seraient mises à l'arrêt, quelques semaines durant, d'ici la fin 2024, pour faire face à la baisse du marché.

Élie Hiesse



© STEPHANE AUDRAS/REA

Chez Valeo, craintes pour l'emploi avant le prochain comité européen

A lors que le prochain comité européen de Valeo a été repoussé à début décembre, l'inquiétude grandit dans les usines de l'équipementier automobile français, où les salariés anticipent de possibles annonces de fermeture. Elle est au plus haut sur les sites de Saint-Quentin-Fallavier (Isère) et de La Suze (Sarthe), mis en vente en juillet. Faute d'annonce sur une éventuelle reprise, les 270 salariés sarthois se sont mis « en grève illimitée » le 21 octobre. Dans le centre de recherche de

La Verrière (Yvelines), également en vente, un autre débrayage a été mené. Et la tension monte à l'usine d'Amiens (Somme), qui a subi fin 2023 un plan social visant 89 suppressions de postes.

Sur trente-trois sites, trente et un sont en sous-activité

« Dans la quasi-totalité des établissements, les salariés redoutent une restructuration. Et pour cause, trente et un des trente-trois sites en France sont

en sous-activité », explique Bertrand Bellanger, coordinateur FO-Valeo. La déprime du marché automobile n'est pas seule en cause, précise le militant. Il met en cause « la logique financière court-termiste » conduisant le groupe à réduire la voilure en France au profit de pays à faible coût de main-d'œuvre. Depuis mi-2023, Valeo a conduit quatre plans PSE (500 suppressions d'emplois visées). L'annonce, le 25 octobre, d'une révision à la baisse des résultats attendus en 2024 ajoute aux inquiétudes. E.H.

Commerce : FO revendique la création d'un comité de filière dédié à la franchise et à la location-gérance



© FRANÇOIS HENRY/REA

Dans le commerce alimentaire et non alimentaire, les employeurs systématisent le passage de leurs établissements en location-gérance ou en franchise. Face à ces modes de gestion qui, entre autres, impactent l'emploi, FO demande la création d'un comité stratégique de filière dédié.

Le courrier est parti le 15 octobre, direction Matignon. Appuyée par la FGTA-FO et la FEC-FO, la confédération y revendique la mise en place d'un comité stratégique de filière (CSF) au commerce, dédié à la franchise et à la location-gérance. À l'image de ce qu'ont permis les dix-neuf CSF créés dans l'industrie depuis 2010, l'objectif de l'instance serait d'instaurer un dialogue régulier entre l'État, les entreprises, les représentants des salariés. Sur tous les sujets posés par ce mode de gestion qui prospère au détriment de l'emploi, au détriment des salariés qui perdent peu à peu des avantages sociaux (pour un total moyen de 2000 euros) et se retrouvent avec des grilles de salaires moins favorables. Au détriment aussi des institutions représentatives du personnel, aux prérogatives réduites dans les petits établissements.

Le CSF, un « garde-fou »

Il y a urgence à agir pour FO, qui défend l'intégration d'*« une clause sociale pérenne dans tous les contrats de franchise et de location-gérance*

pour sauvegarder les acquis sociaux essentiels ».

Le temps presse avant que la transformation sociale, générée par ces bascules, ne devienne un fait majoritaire. Dans la grande distribution on n'en est pas loin, note Angélique Bruneau, secrétaire fédérale à la FGTA-FO. « *Le démantèlement du groupe Casino précipite la mutation du secteur. La location-gérance est déjà très développée chez Carrefour : depuis 2018, 79 hyper et 179 supermarchés employant plus de 18000 salariés ont quitté le réseau intégré. Elle est en voie de l'être chez Auchan, qui passe chaque année jusqu'à cinq magasins en location-gérance. Le modèle du groupe intégré se disloque, et les salariés paient l'addition.* » Le constat tient en deux chiffres : « *Chez les indépendants, les frais de personnel tournent à 10%; dans les hypermarchés, on est entre 14% et 17%.* »

Chez Casino, « *la nouvelle gouvernance mise sur le passage en franchise pour le redressement. Il permet d'encaisser des redevances, de ne pas supporter les stocks ni la masse salariale. Cela annonce une multiplication de formats de moins de*

*onze salariés et, pour eux, une convention collective moins-disante, l'absence de CSE, moins d'emplois », a expliqué au meeting FO du 26 octobre Nathalie Devienne, secrétaire générale du SNTA-FO. Elle voit dans le CSF « *un garde-fou* ».*

Dans la restauration rapide, le recours à la franchise est aussi constaté. Et synonyme de « *conditions de travail dégradées* », souligne Nabil Azzouz, secrétaire fédéral à la FGTA-FO, dénonçant aussi l'affaiblissement « *délibéré* » des instances du personnel. « *Les franchisés font tout pour ne pas avoir d'établissements de plus de 50 salariés. Certains ont dix-quinze franchises, constituées en autant de structures juridiques distinctes.* » Face à cet éclatement, la FGTA-FO bataille pour faire reconnaître leur unité économique et sociale (UES). Le commerce non alimentaire n'échappe pas au phénomène, « *surtout dans le bricolage et l'ameublement* », renchérit Audrey Rosellini, de la section commerce à la FEC-FO. « *Le CSF permettra de connaître la position de l'exécutif. On verra s'il laisse, ou non, les entreprises faire ce qu'elles veulent.* » Une restructuration à bas bruit.

Élie Hiesse

FO demande les moyens nécessaires pour le secteur du handicap

Un plan de licenciements a été annoncé au sein de l'association APF France handicap, tandis que le projet de loi de finances 2025 prévoit de tailler à la serpe le budget de l'AGEFIPH.

Les attaques contre le secteur social touchent cette fois une association historique : APF France Handicap, autrefois Association des paralysés de France. Elle a annoncé un plan de licenciements visant 317 postes, accompagné de cent quatorze modifications de contrats de travail. En cause, un déficit de plus de 37 millions d'euros dans les comptes de l'association, qui gère notamment des entreprises adaptées aux travailleurs handicapés et des établissements médico-sociaux, et compte 15 000 salariés.

Selon FO, les causes de ce trou financier sont pourtant très discutables. « Il n'y a pas réellement de déficit, explique Michel Poulet, secrétaire fédéral à la Fédération de l'Action sociale (FNAS-FO). On observe surtout un manque de financement. » Non-compensation de l'inflation, non-financement d'une partie des mesures du Ségur de la santé, explosion du recours à l'intérim : les choix des autorités de tarification et de la direction d'APF sont pointés du doigt. « Nous fonctionnons aussi beaucoup avec des dons et des legs, mais qui sont

en baisse », ajoute Samira Laalou, élue au CSE.

Une demande d'audience à ce jour sans réponse

Face à ces problèmes de financement, FO demande d'ores et déjà l'annulation pure et simple du plan de licenciements. Bien implanté localement mais non représentatif au niveau national, le syndicat, qui ne peut participer aux négociations, reste néanmoins moteur dans la lutte. « Nous avons demandé une audience au ministère », expose Michel Poulet.

Le financement du secteur est également malmené du côté de l'AGEFIPH, Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées, chargée entre autres de récupérer les contributions des entreprises n'employant pas assez de travailleurs handicapés. Dans le projet de loi de finances (PLF) 2025, le budget de l'association a



été plafonné bien en deçà du nécessaire. « Alors que nous continuons de recevoir des retours positifs à la suite des Jeux paralympiques, ce n'est pas du tout le moment de faire des économies, plaide Laure Beyret, administratrice à l'AGEFIPH et représentante handicap à la confédération FO. Le moment est au contraire porteur pour l'inclusion des travailleurs handicapés. » Le 24 octobre, via un amendement au PLF, le gouvernement a abandonné l'idée d'un plafonnement de la principale ressource de l'AGEFIPH, soit la contribution versée par les entreprises ne respectant pas en leur sein la règle concernant l'emploi de 6%, au moins, de travailleurs handicapés. **Fanny Darcillon**

Nouvelle-Calédonie : l'emploi impacté par un secteur minier en difficulté

La Société Le Nickel (SLN), premier producteur mondial de ferronickel, a annoncé la fermeture des trois mines de Thio, en Nouvelle-Calédonie. Quelque 230 salariés sont menacés dans leur emploi, sans compter cent vingt autres emplois dans la sous-traitance. L'entreprise a indiqué que ses infrastructures avaient été sévèrement endommagées lors des mouvements sociaux de mai 2024. La direction aurait précisé qu'elle espérait rouvrir un jour l'activité. Toutefois, Eramet, la multinationale possédant la majorité des parts

de la SLN, a de son côté signalé qu'elle n'investirait pas dans ces mines.

Des fermetures en cascade

L'usine de production de nickel du groupe suisse Glencore, installée à Koniambô, avait déjà fermé ses portes le 31 août, faute de repreneur. En cause : l'endettement colossal du site, la hausse des tarifs de l'énergie et la concurrence internationale. Plus de 1200 salariés étaient restés sur le carreau. Par ailleurs, un troisième site, Prony Resources, doit aussi trouver

un repreneur pour le gisement de Goro et son usine (1200 salariés) d'ici à mars 2025.

L'exploitation du nickel représente un quart des emplois directs et indirects dans l'archipel. Ce secteur d'activité prend part pour 20% dans le PIB de la Nouvelle-Calédonie et est source de 90% de ses exportations. Mais le cours du minerai se dégrade depuis 2023, alors que la demande mondiale pourrait augmenter de 50%* d'ici à 2030 selon l'Agence internationale de l'énergie.

Sandra Déraillot

* <https://www.iea.org/reports/nickel>

FO s'inquiète de la cession du Doliprane à un fonds d'investissement américain

Le géant pharmaceutique Sanofi a confirmé le 21 octobre avoir lancé des négociations exclusives avec le fonds d'investissement américain CD&R pour lui céder le contrôle de sa filiale Opella, qui fabrique entre autres le Doliprane. FO s'alarme des conséquences de cette décision, notamment en matière d'emploi et de maintien des acquis sociaux et se battra pour limiter la casse sociale.

Le dossier est explosif. La fabrication du Doliprane, le médicament le plus vendu de France, va passer sous le contrôle du fonds d'investissement CD&R. Le géant pharmaceutique Sanofi a annoncé le 21 octobre avoir engagé des négociations exclusives avec ce fonds américain pour lui céder 50% d'Opella, son pôle de santé grand public spécialisé dans les médicaments délivrés sans ordonnance. Cette filiale, qui emploie 11000 personnes dans le monde dont 1800 en France, possède deux usines dans l'Hexagone, à Lisieux et Compiègne.

Sur le site de Lisieux, d'où sortent chaque année quelque 400 millions de petites boîtes jaunes, les salariés se sont mis en grève du 17 au 25 octobre, à l'appel d'une intersyndicale qui compte FO, pour dénoncer cette cession. La mobilisation se poursuit désormais sous forme de débrayages.

« C'est une catastrophe et une erreur stratégique, Doliprane est l'étendard de Sanofi en France », alerte Adel Qalai, coordinateur FO-Sanofi, qui est intervenu à la tribune du meeting FO le 26 octobre. Il rappelle que le groupe a reçu entre 1,5 et 2 milliards d'euros de crédit impôt recherche (CIR) ces dix dernières années.

La fédération FO-Pharmacie voit dans cette transaction une double menace, à la fois en matière d'emploi et de souveraineté sanitaire. Elle déplore également la stratégie de Sanofi qui consiste à se séparer d'un outil industriel « fiable et éprouvé ».

Un accord passé entre l'État, Sanofi et CD&R prévoit des garanties en matière d'emploi, de production et d'investissement pour une durée de cinq ans. Des pénalités sont prévues en cas de non-respect de ces engagements : jusqu'à 40 millions d'euros en cas d'arrêt de la production sur les sites français et 100 000 euros pour chaque licenciement économique dans

le cadre d'un PSE. La banque publique d'investissement Bpifrance va également entrer au capital de la filiale, à hauteur de 2%, officiellement pour veiller au respect des engagements pris.

Stratégie financière

« Les montants des pénalités sont dérisoires au regard des milliards d'euros déboursés pour cette cession et ils n'offrent aucune garantie, ils n'empêcheront pas CD&R de partir », réagit Franck Bouvais, délégué central adjoint dans la branche industrielle d'Opella et délégué FO sur le site de Compiègne. Il rappelle que chaque année, Opella génère 1,4 milliard de bénéfices nets.

À la suite de cette cession, tous les acquis sociaux liés au groupe Sanofi vont tomber pour les salariés d'Opella. Les accords collectifs devront être renégociés. « Notre combat aujourd'hui, c'est de préserver les acquis sociaux, notamment en matière de salaire, de conserver tous les

emplois et de négocier une prime de transfert pour les salariés », poursuit le militant. Les négociations d'un accord de méthode démarreront le 7 novembre, au lendemain d'une réunion d'information-consultation.

Cette cession, qui ne devrait pas être effective avant le deuxième trimestre 2025, rapportera 8 milliards d'euros à Sanofi. Elle illustre la stratégie financière du géant pharmaceutique. « Le discours initial de la direction pour justifier la vente était de financer la recherche ou l'achat de molécules », poursuit Franck Bouvais. Mais depuis, le P-DG Paul Hudson a annoncé qu'une partie sera reversée aux actionnaires. « Sanofi, qui est le plus gros donneur de dividendes du CAC 40, ne veut plus se soucier de la santé au quotidien, sa préoccupation est de gaver les actionnaires », dénonce le délégué FO. Le 25 octobre, le géant pharmaceutique a annoncé une hausse de 12% de sa rentabilité au troisième trimestre, avec un bénéfice net de 2,844 milliards d'euros.

Clarisse Josselin



© GERARD BOTTINO/ZUMA/REA

Exposition : l'épopée métallurgique des Wallons suédois

Une exposition aux Archives nationales du monde du travail révèle un épisode peu connu de l'histoire du monde ouvrier : la migration de quelque 5000 Wallons en Suède pour y développer la sidérurgie.

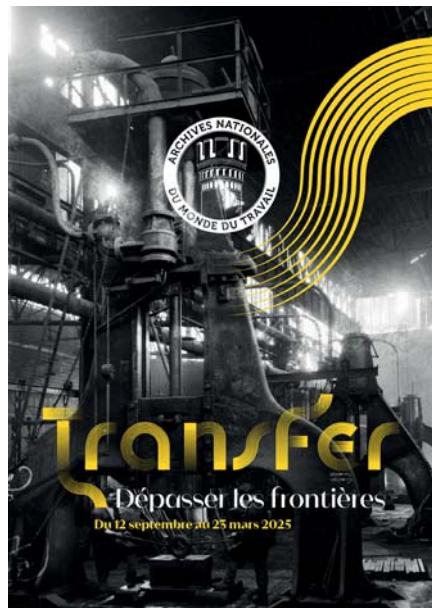
Des migrants sollicités et reconnus pour leurs compétences et leur expertise, c'est ce que montre une exposition, intitulée « Transfer, dépasser les frontières », actuellement installée, et jusqu'au 23 mars, aux Archives nationales du monde du travail à Lille. Au XVII^e siècle en effet, la Suède a sollicité des ouvriers métallurgistes wallons, invités à venir faire profiter le royaume scandinave de leur savoir-faire. La Wallonie était à l'époque le centre sidérurgique de l'Europe et ces ouvriers maîtrisaient une technologie permettant d'obtenir un fer de meilleure qualité. Leur premier marché ? Construire un arsenal militaire au moment de la guerre de Trente Ans.

Quelque 5000 Wallons ont à l'époque traversé la mer Baltique pour s'établir dans le sud de la Suède où des villages ont été spécifiquement construits pour eux. Ils sont considérés comme les pères de l'industrie métallurgique suédoise. Leurs forges ont fonctionné jusqu'au début des années 1920. Ils ont apporté, outre un savoir-faire professionnel, des avancées sociales alors inimaginables dans le pays : un système de prise en charge des travailleurs âgés et des veuves, un enseignement scolaire gratuit jusqu'à l'âge de

douze ans, un salaire garanti en cas de maladie... Des apports qui font aujourd'hui la fierté de leurs descendants (800 000 à 1 million de Suédois se targuent de cette ascendance).

Des contrats de travail du XVII^e siècle

Cet épisode de l'histoire européenne a été récemment redécouvert par une entreprise belge, l'Atelier de l'Imagier, spécialisée dans la numérisation de documents patrimoniaux. « Celle-ci avait été chargée de la numérisation de contrats de travail conservés en Suède – des documents particulièrement rares au XVII^e siècle, surtout dans la culture romane – qui documentent cette migration très particulière », rapporte Marine Huguet, responsable des publics aux Archives nationales du monde du travail. Cela leur a donné l'envie de créer cette exposition, autour de photos de descendants des « Valloners » en Suède et de documents témoignant du glorieux passé industriel de la Wallonie au XIX^e siècle. » Certaines images figurent parmi les plus anciennes photographies industrielles connues en Europe. L'exposition permet également

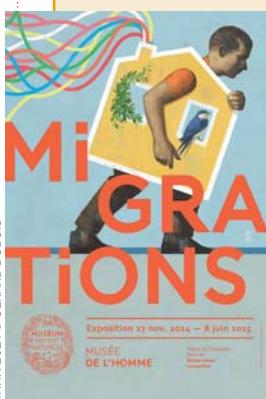


d'accéder aux contrats de travail via un poste informatique.

Sandra Déraillot

« Transfer, dépasser les frontières », aux Archives nationales du monde du travail, 78 boulevard du Général-Leclerc à Roubaix, du 12 septembre 2024 au 23 mars 2025. Ouvert de 9h à 17h en semaine et de 13h à 18h les week-ends et jours fériés. Entrée libre.

Expo : la science contre les idées reçues sur l'immigration



Les êtres humains vivent à 96% dans leur pays de naissance. Une proportion qui demeure stable selon les Nations unies. Cependant, l'immigration ne cesse de susciter débats et fantasmes. Le musée de l'Homme se saisit

donc du sujet. Il proposera dès la fin novembre une exposition intitulée « Migrations, une odyssée humaine », sous l'égide de deux commissaires scientifiques : Christine Verna (paléoanthropologue) et Sylvie Mazzella (sociologue). Organisée en trois parties, l'exposition proposera un état des lieux actuel des migrations. Elle fera également le point sur les perceptions, les représentations et les idées reçues entourant le phénomène migratoire. Enfin, elle plongera le visiteur dans

les mouvements de l'espèce humaine sur le globe depuis ses origines, montrant combien sociétés, langues et gènes en conservent aujourd'hui les traces. Le tout illustré par des données scientifiques, des œuvres d'art et des témoignages individuels.

S. D.

Du 27 novembre 2024 au 8 juin 2025, musée de l'Homme, 17 place du Trocadéro, Paris 16^e, ouvert tous les jours de 11h à 19h.

Claude Billerot : « Syndiquée un jour, syndiquée toujours »

Retraite depuis dix ans après une carrière hospitalière en tant que masseuse-kinésithérapeute, Claude Billerot est présidente de l'Union des retraités FO de Charente depuis trois ans. Elle est mobilisée pour le pouvoir d'achat des plus âgés et un meilleur accès aux soins.

« *L*es personnes âgées ne doivent pas être une variable d'ajustement budgétaire », martèle Claude Billerot, mobilisée contre le projet gouvernemental d'un report de six mois de l'indexation sur l'inflation des pensions de base. « *Il ne faut pas croire que les retraités sont des privilégiés*, poursuit-elle. *Autour de moi je constate surtout des pensions entre 1200 et 1400 euros.* » Claude est présidente de l'Union départementale des retraités FO (UDR FO) de la Charente. Elle a mis en place, avec son équipe, une pétition en ligne contre ces mesures et se prépare à manifester le 3 décembre.

Mère de trois enfants, autrefois masseuse-kinésithérapeute au sein du centre hospitalier de Cognac, elle est en retraite depuis 2014. Mais sa conscience syndicale est toujours là, elle qui s'est engagée dans le syndicalisme dès son entrée dans la vie active, suivant l'exemple de ses parents. « *C'est important que les travailleurs puissent se doter d'outils pour faire valoir leurs droits.* » À l'époque de son engagement, le choix du syndicat avait été comme une évidence : « *FO était le syndicat qui me correspondait le plus, tant pour son indépendance à l'égard des partis politiques que parce que j'apprécie son fonctionnement démocratique : le mandat donné par les adhérents est à la base de toutes nos actions.* »

De toutes les luttes contre les réformes des retraites

La soignante a d'abord été secrétaire du syndicat FO de son établissement, où elle a pu notamment coordonner une mobilisation contre la privatisation de l'activité de chirurgie. Claude s'est ensuite engagée au sein de son union

départementale. Dans sa fédération, FO-SPS, elle a également pris des responsabilités syndicales avec un mandat de secrétaire départementale puis régionale (Poitou-Charentes).

Parmi ses souvenirs de lutte les plus marquants demeurent les différentes mobilisations contre les réformes des retraites : « *1995, 2003, 2010, 2023, tous ces rassemblements intersyndicaux et interprofessionnels démontrent que les questions relatives à la retraite rassemblent tous les salariés* », souligne-t-elle.

Elle qui a pu partir en retraite à 56 ans n'a pas hésité à poursuivre son engagement syndical. « *Syndiquée un jour, syndiquée toujours, comme le dit un adage de militants. Et puis, n'oublions pas que sans le syndicalisme la situation des travailleurs, des retraités et de la Sécurité sociale serait bien pire.* »

« Tout ce que les travailleurs ont en commun »

Aujourd'hui une grande partie de son temps demeure consacrée à l'action syndicale et, quand il le faut, à la mobilisation. La lutte contre la perte de pouvoir d'achat liée à la dégradation progressive du niveau des pensions est l'axe central de son combat. Cela avec l'accès aux soins et la défense du système de protection sociale. « *Parce que ce sont les plus âgés qui sont le plus souvent malades, et parce que toutes les mesures de déremboursement, de hausse du ticket modérateur et des cotisations aux complémentaires (qui s'élèvent par ailleurs avec l'âge) les concernent particulièrement.* »

Claude a entamé cette année son deuxième mandat au CESER, le Conseil économique, social et environnemental

régional, où elle siège dans le collège des syndicats de salariés. Actuellement, sa commission planche sur l'intelligence artificielle. « *C'est très intéressant.* » Et comme toute sa vie syndicale en témoigne, ce mandat lui apporte encore de multiples rencontres et une ouverture sur le monde. « *Car l'engagement syndical cela permet de sortir de son milieu et de se rendre compte de tout ce que les travailleurs ont en commun.* »

Sandra Déraillot



DISPONIBLE



17,50 €
Agenda bureau
format : 210 x 297 mm



11,15 €
Agenda médium
format : 165 x 240 mm



2,40 €
Agenda poche
format : 90 x 168 mm

Dans l'agenda 2025 vous trouverez :

les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des organisations FO,
un planning annuel, un plan de métro , un atlas et bien d'autres adresses utiles.

**PASSEZ COMMANDE AUPRÈS DES DÉLÉGUÉS FO
OU SUR BOUTIQUE-FO.FR**

